

# **Préavis No.4 -2022 éclairage public**

## **Solde de la modernisation de l'éclairage public.**

### **Rapport de la Commission Technique (CT)**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 11 Avril 2022, les personnes suivantes ont participé à la séance de présentation de ce préavis :

Pour le Bureau : M. Olivier Guignard, Président

Municipalité : Mme Nathalie Greiner ; Syndique, Mme Catherine Schiesser,  
M. Philippe Michelet, M. Jean-Claude Favre.

Commission Technique : Mme Marina de Watteville, M. Fabrice Maisières,  
M. Giuseppe De Pierri

Commission des Finances : M. Christian Marrel, Président, Mme Hannah Grossenbacher,  
M. Daniele Annese, Mme Amélie Ramoni-Perret, Mme Sakine Uçurum Pion (excusée)

## **Préambule**

Lors de la séance de présentation du 11 avril 2022, la municipalité nous a expliqué qu'elle souhaite achever la modernisation de l'éclairage public en une seule opération et non plus sur plusieurs années. Le point principal de la présentation concernait le choix technique adéquat à utiliser pour remplacer les anciens points lumineux.

## **Evaluation**

La technologie LED est maintenant mature, et c'est tout naturellement que la municipalité s'est tournée vers cette technologie pour répondre :

- aux recommandations légales
- à un modèle de pilotage moderne permettant de gérer à distance individuellement ou par groupe et par planification l'intensité lumineuse

## **Argumentation**

Les avantages de la technologie LED sont largement décrits dans le préavis 04/2022, nous remercions la Municipalité pour la clarté de son exposé et aux réponses apportées aux questions posées lors de la séance.

Des questions supplémentaires sur les points non mentionnés dans le préavis ont été posées par la CT

- La solution retenue va diminuer la pollution lumineuse, n'est-ce pas au détriment d'une pollution électromagnétique avec l'interconnectivité de tous les points lumineux ?
- Tous les postes d'éclairage seront connectés entre-eux pour finalement être gérés par un poste à distance, quel niveau de sécurité informatique est prévu ?
- L'utilisation de l'énergie solaire a-t-elle été envisagée ?
- Serait-elle actuellement ou dans le futur, compatible avec ce système interconnecté?

Nous avons reçu des réponses à toutes nos questions et le préavis ainsi que la documentation mise à disposition reflète que ce dossier a été bien étudié. Cependant, nous aurions souhaité avoir des arguments pertinents sur les émissions électromagnétiques que le système va engendrer mais nous comprenons bien que des études sur le sujet peuvent parfois être contradictoires.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la CT unanime se rallie aux conclusions du préavis no 04/2022 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de les accepter telles quelles.

Pour la Commission Technique :

Fabrice Maisières, Président et rapporteur \_\_\_\_\_

Marina de Watteville \_\_\_\_\_

Giuseppe De Pierri \_\_\_\_\_

Belmont-sur-Lausanne, le 6 mai 2022